



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Budget Primitif 2018 VILLE**

DE20180327_4	Conseil municipal du 27 mars 2018
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2018 Affichée le 30 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
Médéric DAVID

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Budget Primitif 2018 VILLE

Finances/budget  
id : 2114

Conseil municipal  
27 mars 2018

4

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Le budget primitif 2018, soumis à votre approbation, a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2018.

Il est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme de 130 553 877,21 € avec la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : 79 384 307,36 €
- Section d'investissement : 51 169 569,85 €.

Ce budget est établi avec la reprise des restes à réaliser et résultats de l'exercice 2017. Il est précisé que le conseil ne vote pas sur ces éléments qui seront soumis à délibération au moment du vote du compte administratif.

Les crédits nouveaux sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
011	Charges à caractère général	13 530 721,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 957 900,00
014	Atténuations de produits	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 310 177,00
66	Charges financières	2 003 948,56
67	Charges exceptionnelles	414 150,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	9 924 693,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 824 717,00
Total		79 384 307,36

##### RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
70	Produits des services	5 369 123,00
73	Impôts et taxes	47 981 731,00
74	Dotations, subventions et participations	18 583 364,00
75	Autres produits de gestion courante	916 535,00
76	Produits financiers	103 863,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	561 865,00
Total 1		73 787 411,00
Résultat reporté		5 596 896,36
Total 2		79 384 307,36

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### DEPENSES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	75 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	12 511 685,00
20	Immobilisations incorporelles	1 101 300,00
204	Subventions d'équipement versées	703 064,51
21	Immobilisations corporelles	2 276 011,00
23	Immobilisations en cours	4 633 700,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00
020	Dépenses imprévues	408 305,98
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
Opérations d'équipement		
0996	Espaces publics secteur ouest	154 000,00
1022	Espaces publics secteur ouest 4 <sup>ème</sup> phase	227 718,00
1027	Aide communale à l'accession à la propriété	60 000,00
1036	Espaces publics secteur ouest 5 <sup>ème</sup> phase	846 296,81
1040	Salle polyvalente Lunesse	200 000,00
1043	Multi-accueil Ma Campagne	205 532,66
1045	Démolition CSCS MJC et Crèche GG	683 664,00

1046	Multi-accueil Saint-Cybard	31 804,00
1047	Démolition logement de fonction école Uderzo	134 940,00
1048	Venelle au sud des logements de Lauriers	60 000,00
1049	Accompagnement d'un projet commun aux 2 CSCS	30 000,00
1050	Réhabilitation gymnase salle des fêtes de Basseau	428 894,38
1055	Stade Chanzy modernisation et mise en conformité	5 407 092,00
1056	Tunnel de la Gâtine sécurisation	6 922 784,38
1057	Îlot du Port rue de Bordeaux	596 331,00
1058	Aménagement espaces publics Champ de Mars	50 000,00
1059	Murs peints	100 000,00
1060	Aménagement locaux voirie les Agriers	195 000,00
Opérations d'ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	561 865,00
041	Opérations patrimoniales	243 600,00
Total 1		38 953 588,74
Résultat reporté		1 760 329,79
Restes à réaliser		10 455 651,32
Total 2		51 169 569,85

## RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
13	Subventions d'investissement	10 814 577,94
16	Emprunts et dettes assimilés	11 590 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 180 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 095 005,83
27	Autres immobilisations financières	26 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 924 693,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 824 717,00
041	Opérations patrimoniales	243 600,00

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
Total 1		42 048 594,57
Restes à réaliser		9 120 975,28
Total 2		51 169 569,85

Un rapport détaillé du budget est joint à la présente délibération soumise à votre approbation.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver le budget primitif 2018 de la Ville d'Angoulême ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

5 contre : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

3 abstention(s) : Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN,

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

27 mars 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint

Pour le Maire,

Véronique de MAILLARD

Adjointe déléguée

Vie quotidienne - Travaux



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

